UN LIBRARY
MAR 20 1989
UN/SA COLLECTION

NATIONS UNIES

A S

Assemblée générale **Conseil de sécurité**

Distr.
GENERALE

A/44/177
S/20534
17 mars 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-quatrième session
Point 34 de la liste préliminaire*
LA SITUATION EN AMERIQUE CENTRALE :
MENACES CONTRE LA PAIX ET LA
SECURITE INTERNATIONALES ET
INITIATIVES DE PAIX

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-quatrième année

Lettre datée du 16 mars 1989, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Zimbabwe auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'un communiqué publié le 15 mars 1989 par le Bureau de coordination des pays non alignés, en vous demandant de bien vouloir le faire distribuer comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 34 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent du Zimbabwe
auprès de l'Organisation des
Nations Unies et Président du
Bureau de coordination du
Mouvement des pays non alignés,

(Signé) I. S. G. MUDENGE

* A/44/50/Rev.1.

ANNEXE

Communiqué relatif à l'évolution de la situation en Amérique centrale, publié le 15 mars 1989 par le Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés

Le Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés, réuni à New York le 15 mars 1989, a exprimé sa satisfaction des accords auxquels sont parvenus le mois dernier en El Salvador les présidents centraméricains, dans lesquels ils se sont engagés à faire progresser le processus d'établissement de la paix et de démocratisation en Amérique centrale; mais en même temps, il a aussi exprimé sa vive préoccupation devant la reprise de la politique d'intervention en Amérique centrale, le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique ayant exigé du Gouvernement hondurien que les "Contras" restent une année de plus en territoire hondurien, contrairement aux accords conclus par les chefs d'Etat.

L'ingérence dans les affaires intérieures des cinq Etats est encore aggravée par le risque de saper le processus de paix régional dont sont librement convenues les parties intéressées, en conformité avec les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité et les positions du Mouvement des pays non alignés. Le Bureau a noté avec consternation que ces actions négatives du Gouvernement des Etats-Unis se produisaient précisément au moment où les représentants des pays d'Amérique centrale se réunissent au Siège de l'Organisation des Nations Unies pour mettre au point les modalités de la mise en oeuvre du processus de paix.

Le Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés a demandé au Gouvernement des Etats-Unis de cesser immédiatement sa politique d'intervention, qui constitue une violation du droit international et de la Charte des Nations Unies et compromet la paix et la sécurité dans la région centraméricaine. Le Bureau demande instamment aux Etats-Unis de respecter les accords auxquels sont parvenus les gouvernements centraméricains dans l'exercice de leur souveraineté et de leur indépendance en faveur de la paix, de la stabilité et de l'harmonie en Amérique centrale.